

APPEL À PROJET À DESTINATION D'ARTISTES PLASTICIENS DE LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES POUR UNE RÉSIDENCE À AAIR (RÉSIDENCE À ANVERS)

Depuis leur création, les RAVI ont l'ambition de s'inscrire dans un réseau européen de résidences. Opérer des échanges et pouvoir assurer la diffusion d'artistes de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans un espace national et international est un objectif en cours de progression.

Un partenariat est établi depuis 5 ans avec la structure anversoise AAIR (www.aair.be). Une fois par an, RAVI accueille un artiste flamand durant 3 mois tandis qu'un artiste de la Fédération Wallonie-Bruxelles est accueilli pour un séjour de même durée.

Cet appel à candidatures s'adresse aux plasticiens de la Fédération Wallonie-Bruxelles désireux de faire une résidence de 3 mois à AAIR (juillet-août et septembre 2020)

AAIR - RÉSIDENCE INTERNATIONALE POUR ARTISTES PLASTICIENS

SPÉCIFICITÉ DU LIEU

AAIR est centré sur la scène artistique contemporaine et sur les besoins spécifiques des plasticiens émergents. La structure les guide au travers d'un projet processuel où le temps et l'espace constituent les principes d'une pratique intégrée et contextuelle.

En tant qu'institution indépendante dans un réseau (supra-)national, AAIR offre à des créateurs belges et étrangers des séjours dans un cadre qui inclut des partenaires spécifiquement sélectionnés. AAIR se caractérise par une identité expérimentale et garantit une qualité constante ainsi qu'une large diversité d'artistes, de partenaires et de projets. AAIR favorise le dialogue interculturel en accord avec l'environnement social et politique de la Belgique d'aujourd'hui. Profondément attaché à une ville à l'histoire glorieuse qui se caractérise aussi par une scène contemporaine dynamique, AAIR développe des échanges entre le présent et le passé, le local et l'international.

CONDITIONS D'ACCUEIL ET FINANCIÈRES

1. Mise à disposition d'un logement et d'un espace de travail pour une période déterminée, (3 mois : juillet août et septembre 2020)
2. Versement d'une bourse de 600 euros par mois.
3. Possibilité d'organiser un événement public.

POUR ÊTRE CANDIDAT

Il est demandé de détailler dans la candidature (en un seul PDF)

- un CV
- une note d'intention structurée et succincte précisant les thèmes de la recherche et le projet proposé
- un portfolio

à envoyer par courriel à fanny.laixhay@liege.be

Une priorité sera accordée aux projets spécifiques au contexte de la résidence anversoise.

PROCÉDURE DE SÉLECTION

Un dossier de candidature sera soumis au comité artistique des RAVI, lequel sélectionnera les 3 artistes à présenter au jury anversois.

Date limite de candidature 31 mars 2020

Communication des résultats 15 mai 2020

Plus d'infos : fanny.laixhay@liege.be / 0032 4 221 91 88